



Clé cassée dans serrure

Par **Sushi17**, le 17/12/2014 à 18:28

Je suis locataire, en rentrant j'ai cassé ma clé dans la porte de l'immeuble , je ne peux pas l'enlever. J'avais prévenu le bailleur il y a 3 mois que la porte était très difficile a ouvrir mais rien n'a été fait. Le bailleur me demande de payer le serrurier. Est ce à moi de payer ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **moisse**, le 17/12/2014 à 19:26

Bonsoir,

S'il s'agit de la porte de l'immeuble, et non de chez vous, vous n'avez aucune obligation d'entretien ou de menu réparation, c'est une affaire entre le syndicat de copropriété et votre bailleur, voire votre bailleur tout court s'il possède tout l'immeuble.

Votre bailleur devra donc prouver la mise en cause de votre responsabilité, le bris de la clé ne suffisant pas à démontrer un mauvais usage de celle-ci.

Par **Sushi17**, le 17/12/2014 à 20:54

Merci !